

Réunion du 5 février 2026

COMITE SYNDICAL
EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

OBJET

INSTALLATION DE SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION - 5^{EME} PROGRAMME TRAVAUX 2026
COMMUNES ET DEPARTEMENT

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-2 et suivants ;

VU la liste ci-annexée des délégués syndicaux présents ou ayant donné pouvoir ;

VU le rapport N° 2026.02.05 - 03 du Président du Syndicat Mixte ;

DELIBERE

Article 1er : Sont approuvés les projets d'installation de vidéoprotection des communes dont la liste est jointe en annexe de la présente décision dont les montants associés ont été entérinés par délibération des conseils municipaux.

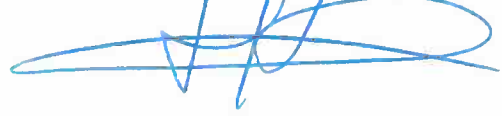
Article 2 : Sont approuvés les projets d'installation de vidéoprotection du Département dont la liste est jointe en annexe de la présente décision.

Article 3 : Sont approuvées les modalités de versement des contributions de fonctionnement et d'investissement des communes concernées et du Département conformément à la délibération correspondante.

Article 4 : Le Président du SMO est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent programme d'investissement.

Adoptée à main levée, à l'unanimité

Didier MARSALEIX,
Président du Comité Syndical



Transmis au représentant de l'Etat le :
Accusé de réception en Préfecture n°
Date de publication :

Si vous désirez contester la présente décision, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cour Bugeaud, 87000 LIMOGES

COMMUNES	Montant prévisionnel HT
Aix (Montant actualisé suite nouvelle délibération)	15 738 €
Estival	10 317 €
Total	26 055 €

CD 19	Montant prévisionnel HT
BATIMENTS + ESPACES ROUTIERS	84 000 €
Total	84 000 €

INVESTISSEMENT TOTAL COMMUNES + CD19 : 110 055 € HT

EXTRAIT DE DECISION DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT - CORREZE CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le 5 février, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental s'est réuni à l'hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Eric VALERY, Monsieur Philippe MAZEYRIE, Monsieur Alain DUBUISSON, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Philippe GILET, Monsieur Carlos MARTINEZ, Monsieur Olivier GUIGNARD, , Monsieur Sébastien CHABENAT, Madame Annie MARTIN, Monsieur Eric GALINON, Monsieur Pascal GAGE, Monsieur Serge BOURBOULOUX, Monsieur Christian SOL, Monsieur Alain RIGOUX, Monsieur Sébastien ROUCHON, Monsieur Marc MILLON, Monsieur Philippe BERTHAUD, Monsieur Jean-Bernard ESTRADÉ, Madame Agnès TREMOULET, Monsieur Pierre-Jean VIALLE, Madame Séverine CHAZAL, Madame Ophélie REYSSET, Monsieur Didier MARSALEIX, Monsieur Jean-Marie ROME, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Christian MARCOU, Monsieur Philippe MOULIN, Monsieur Claude ACHARD, Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Monsieur Christian CHABRERIE, Monsieur Olivier JAYOUT, Monsieur Gérard COIGNAC, Monsieur Philippe FILLATRE, Monsieur Jean-Claude REYNAUD.

Pouvoirs :

Monsieur Frédéric LE MORVAN	à	Monsieur Eric VALERY
Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Hubert BOURNOL	à	Monsieur Carlos MARTINEZ
Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE	à	Monsieur Sébastien ROUCHON
Monsieur Pascal MONTIGNY	à	Monsieur Philippe BERTHAUD
Monsieur François PATIER	à	Monsieur Didier MARSALEIX
Madame Isabelle BRIQUET	à	Monsieur Alain LAPACHERIE
Monsieur Daniel FREYGEFOND	à	Monsieur Claude ACHARD
Monsieur Stéphane LUDIER	à	Monsieur Bernard CONTINSOUZAS
Monsieur Thierry DA FONSECA	à	Monsieur Olivier JAYOUT
Monsieur Mathieu CHAVEROUX	à	Monsieur Gérard COIGNAC

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des décisions, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental peut valablement siéger et délibérer.